

COMMUNE DE SOUFFLENHEIM

Soufflenheim, le 4 août 2017

INVITATION

des membres du Conseil Municipal à une séance ordinaire qui se tiendra le

MARDI 22 août 2017 à 19,00 heures

dans la salle des séances de la Mairie

Ordre Du Jour :

Le Conseil Municipal sera amené à désigner le secrétaire de séance.

1. **Approbation du procès-verbal des deux séances du 29 juin 2017.**
2. **Signature d'une convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan :**
Par délibération n° 044/2015 du 8 avril 2015 le Conseil Municipal avait approuvé la convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour l'entretien des espaces verts et la surveillance de la voirie dans la zone artisanale de Soufflenheim qui relève de sa compétence.
Lors du Conseil Communautaire du 19 juin 2017, la Communauté de Communes a approuvé la reconduction de la convention cadre de prestation de services ainsi que le tableau prévisionnel des interventions joints en annexe n° 1.
Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette convention et à autoriser le Maire à la signer, au nom de la Commune.
3. **Approbation de conventions de servitude sur le domaine privé communal avec l'entreprise ROSACE :**
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer deux conventions de servitude sur le domaine privé communal pour l'implantation de Sous Répartiteurs Optiques (SRO) dans le cadre du déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de la Commune par l'entreprise Rosace d'Entzheim.
Il est prévu d'implanter un SRO sur le parking du Centre Socio-Culturel Rue du Patronage et un autre Rue de Betschdorf dans la cour de l'ancienne gendarmerie.
De plus, il est prévu l'implantation d'un SRO Rue du Fossé à l'angle avec la Rue des Pierres. Dans ce cas, il s'agit du domaine public communal, il est donc nécessaire de prendre un arrêté de permission de voirie.
Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à signer les conventions de servitude ainsi que l'arrêté de permission de voirie, au nom de la Commune.
Voir en annexe n° 2 : les modèles de conventions et l'arrêté de permission de voirie.
4. **Location des bureaux du rez-de-chaussée de la Maison Thécla à Mme BANDE Audrey, infirmière :**
Par délibération n° 061/2012 du 5 juillet 2012, le Conseil Municipal a donné son accord pour la location des bureaux du rez-de-chaussée de la Maison Thécla sise 35, Grand'Rue à Soufflenheim à l'association d'infirmières COURSIMAULT Isabelle, STARCK Séverine et CHRIST Nadia, à compter du 1^{er} juillet 2012 pour une durée de 6 ans et de fixer le prix de location à 161,00 euros par mois. Mme COURSIMAULT vient de résilier le bail en raison d'une cessation d'activité avec effet au 1^{er} septembre 2017.
Mme BANDE Audrey également infirmière, nous a fait connaître, par courrier en date du 3 août 2017, son intention de louer les bureaux en question à compter du 1^{er} septembre 2017.
Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande et d'autoriser le Maire à signer le nouveau bail. Le Conseil Municipal est également appelé à fixer le prix de la location.
Voir en annexe n° 3 : le courrier de Mme BANDE Audrey en date du 3 août 2017, le projet de bail ainsi que le projet de délibération.

5. Vente d'un terrain communal sis Rue de l'Europe à M. et Mme STEIN Cyrille :

Par délibération n° 059/2017 du 29 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente le terrain communal sis Rue de l'Europe au prix de 12.500,00 Euros l'are.

Par courrier en date du 20 juillet 2017, M. et Mme STEIN Cyrille domiciliés à Roeschwoog, 9 rue de la Gare, nous ont fait connaître leur intérêt pour l'acquisition de ce terrain cadastré en section 30, parcelle n° 700, lieudit « Roedern », d'une superficie de 5,48 ares.

La Commission d'Urbanisme et du Logement réunie le 26 juin 2017 avait fixé un certain nombre de conditions pour cette vente. Après entretien avec le notaire, il s'avère que la réglementation a changé et que certaines dispositions ne peuvent plus être appliquées en l'état.

De ce fait, il est proposé de fixer les conditions particulières comme suit :

- Vente du terrain nu, les frais de viabilité étant à la charge de l'acquéreur,
- L'acquéreur devra également supporter les frais de notaire ainsi que les redevances et/ou taxes afférentes à la vente,
- Mise en place d'un compromis de vente valable six mois à compter de la signature des parties en présence,
- Un dépôt de garantie sera demandé (acompte) lors de la signature du compromis de vente,
- Inscription d'un droit à la résolution de la vente dans l'acte notarié avec engagement pour l'acheteur de débiter les travaux de construction dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte de vente et à achever la construction dans un délai de quatre ans,
- Condition suspensive : obtention du prêt.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder le terrain en question aux époux STEIN ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 12.500,00 Euros l'are, soit un total de 68.500,00 Euros.

Voir en annexe n° 4 : le courrier de M. et Mme STEIN en date du 20 juillet 2017.

6. Création d'un poste sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE/CUI) :

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE/CUI). Il s'agit d'un contrat aidé par l'Etat à hauteur de 90% (au maximum), sous réserve pour le bénéficiaire éventuel de remplir les conditions fixées par Pôle Emploi. Il s'agit de créer un emploi CAE pour remplacer un adjoint technique en CAE chargé notamment du nettoyage des vestiaires du Football-Club, du CTM et du bâtiment 3 de l'école élémentaire Louis Cazeaux, qui est arrivé en fin de contrat. Le poste pourrait être créé à compter du 1^{er} septembre 2017 à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois renouvelable et sera rémunéré au SMIC.

7. Demande de gratuité de la salle festive du Céram – Conseil de Fabrique de Soufflenheim :

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2017, le Président du Conseil de Fabrique de Soufflenheim sollicite la gratuité de la salle festive du Céram pour le repas annuel « Pot au feu » organisé le 24 septembre 2017. Le Conseil Municipal est appelé à prendre une décision.

Afin de ne pas devoir représenter ce point chaque année à l'ordre du jour du Conseil Municipal, il est proposé d'adopter une délibération de principe pour allouer la salle festive gratuitement au Conseil de Fabrique de Soufflenheim dans le cadre de son repas annuel « Pot au feu » et ce pour la durée du mandat en cours.

Voir en annexe n° 5 : le courrier du Président du Conseil de Fabrique en date du 1^{er} juillet 2017.

8. Communication du compte-rendu d'activité de concession 2016 du Groupe Electricité de Strasbourg :

Le compte-rendu d'activité de concession 2016 est consultable et/ou téléchargeable sur la plateforme « Zeendoc ».

9. Communication du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets - SMITOM du secteur de Haguenau-Saverne :

Le rapport annuel 2016 établi par le SMITOM de Haguenau-Saverne est joint en annexe.

10. Divers :

Le Conseil Municipal est informé que depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
23/05/2017	EST ASCENSEURS - Strasbourg	Travaux d'accessibilité du Céram dans le cadre des Ad'AP - Mise en place d'une plateforme élévatrice pour permettre l'accès aux PMR à la scène de la salle festive	10 680,00
29/06/2017	OFFNER - Soufflenheim	Travaux d'accessibilité de l'école élémentaire Louis Cazeaux dans le cadre des Ad'AP - Création d'une rampe d'accès pour PMR et rénovation de l'escalier de secours au bâtiment 3	14 535,06
03/08/2017	EPSSL - Lingolsheim	Remplacement de la main courante du terrain d'honneur de football et mise en place de trois abris de touche	33 878,40

Signé :
Le Maire,
Camille SCHEYDECKER